

# INOVEFA s'associe à LEGALIFE

## pour proposer aux promoteurs immobiliers le processus de vente 100% digitalisé

INOVEFA, leader en Ile-de-France de la commercialisation de programmes immobiliers en VEFA (vente en état futur d'achèvement), et la start-up LEGALIFE, pionnière de la création en ligne de documents juridiques, s'associent pour proposer aux promoteurs immobiliers un processus de vente entièrement digitalisé.

De la rédaction du Contrat de réservation à la signature de l'Acte de Vente, l'acquéreur des programmes commercialisés par INOVEFA pourra accomplir l'ensemble des formalités d'acquisition de son appartement sur internet avec une sécurité et une ergonomie maximale.

Développée par LEGALIFE, la digitalisation du processus de vente immobilière permet au client de réserver son appartement de manière complètement digitalisée en quelques minutes directement depuis le bureau de vente ou en ligne chez lui sur le support de son choix : ordinateur, tablette ou smartphone. Le contrat de réservation, entièrement automatisé, est spécifique pour chaque programme immobilier. L'acquéreur est guidé tout au long du processus par des questions très simples jusqu'à la signature électronique qui a valeur légale.

Une fois le lot réservé, l'acheteur a accès à un compte personnel contenant l'ensemble des documents de son dossier d'acquisition. Il peut consulter à tout moment le contrat et ses annexes (plan de masse, plan de l'appartement, plan du parking, etc.) et télécharger dans son espace personnel les différents documents à fournir à INOVEFA et au notaire pour la signature de l'acte authentique de vente.

« La signature de ce partenariat avec INOVEFA confirme l'excellent accueil réservé par le secteur immobilier à la solution développée par LEGALIFE de digitalisation complète du processus de vente dans l'immobilier neuf. La technologie permet de digitaliser, de faciliter et de fluidifier le processus

« Dans un environnement où la digitalisation du parcours client est toujours plus présente, nous sommes convaincus que la dématérialisation des outils de vente est un enjeu majeur de notre métier. C'est aussi un excellent moyen d'apporter un service innovant à nos clients promoteurs. En effet, cette nouvelle solution permettra d'accélérer le traitement des dossiers et donc de la réitération des programmes immobiliers dans un contexte légal maîtrisé par des professionnels. C'est pour cette raison que nous nous

sommes rapprochés de LegaLife : satisfaire nos clients acquéreurs et répondre aux besoins des promoteurs », déclarent Benjamin Bisson, Bruno Goldstein et Morhad Hadji, co-fondateurs de INOVEFA. À propos de LEGALIFE Fondée en 2013 par François Marill, Thomas Rivoire et Olivier Adam, LegaLife est la première legal tech à avoir proposé en France la rédaction automatisée des documents juridiques 100 % en ligne. Parti du constat que le coût des services juridiques traditionnels est une barrière qui contraint beaucoup de particuliers et de chefs d'entreprise à en limiter leur utilisation, LegaLife propose sur son site quelques 130 documents administratifs et juridiques à créer soi-même en quelques minutes. Guidé à travers l'ensemble du processus par des questions simples, l'utilisateur obtient son document qu'il peut utiliser directement ou choisir de faire vérifier par un avocat partenaire de LegaLife. La technologie de LegaLife est également vendue en marque blanche aux avocats, notaires, experts-comptables, promoteurs immobiliers et directions juridiques de grandes entreprises. Plus d'information sur [www.legalife.fr](http://www.legalife.fr) pour l'acquéreur tout en optimisant



la gestion côté commercialisateurs et notaires. Nous sommes confiants que de nombreux promoteurs souhaiteront l'utiliser pour leurs programmes à venir », déclarent François Marill et Thomas Rivoire, co-fondateurs de LEGALIFE.

À propos de INOVEFA Fondée en 2012 par Benjamin Bisson, Bruno Goldstein et Morhad Hadji, INOVEFA comprend 4 pôles complémentaires permettant un nouveau mode de commercialisation basé sur l'expertise et l'accompagnement à la carte :

- INOVEFA Expertise accompagne les principaux acteurs de l'immobilier dans la définition du produit le mieux adapté au marché ;
- INOVEFA Vente commercialise des programmes en VEFA pour le compte de promoteurs au travers de

différents canaux de distribution ; vente directe salariée (assise et debout), vente indirecte (1000 partenaires sur toute la France) et vente en bloc ;

- INOVEFA Commerces valorise les pieds d'immeubles, de l'expertise à la vente ;
- INOVEFA Accession accompagne des bailleurs sociaux dans la vente de leur patrimoine existant.

Ces différentes synergies ont permis au Groupe INOVEFA de réaliser 900 missions de conseil, 800 ventes et de commercialiser 13 000 m2 de commerces, en 2017. ■